

La face cachée de l'intégration européenne

La domination franco-allemande et la reproduction des structures d'un empire informel

TOMMASO PAVONE*

Alors même que la crise de la dette souveraine menace la stabilité de la zone euro, l'Union européenne s'est largement vue accréditée comme le modèle le plus important de gouvernance internationale. Des journalistes, universitaires et politiciens continuent de présenter des arguments semblables en faveur des avantages normatifs d'une « Europe intégrée. » « Le modèle européen pourrait-il se mondialiser ? » se demanda un éditorial du *Financial Times* en décembre 2008, avant de répondre rapidement par l'affirmative : « il semble que tout soit en place. Pour la première fois depuis que l'homo sapiens commença à griffonner sur les parois des grottes, il y a une raison, une chance et un moyen de faire des pas importants vers un gouvernement mondial¹ ». Plus récemment, le journal défendit sa position, en prétendant que « l'alternative est simplement de laisser les problèmes mondiaux couvrir [...] Il vaut la peine de lutter pour préserver l'idéal européen, et pas seulement pour l'Europe² ». Des universitaires ont offert des commentaires analogues. En 2004, Andrew Moravcsik écrivit que les « Européens restent les plus vigoureux partisans des droits de l'homme universels et l'Union européenne est un modèle multilatéral pour la planète³ ». Plus récemment, Jeremy Rifkin soutint que « l'UE est dans une position idéale

*Tommaso Pavone prépare une maîtrise de sciences sociales à l'Université de Chicago et commence sa dernière année de technicien de recherche au consortium interuniversitaire de recherche politique et sociale (*Inter-university Consortium for Political and Social Research* - ICPSR). Il s'intéresse en particulier à l'intégration européenne et à l'analyse dans l'optique des sciences sociales du droit public et des tribunaux internationaux. Ses travaux ont été publiés dans le *Michigan Journal of Political Science* et le *ICPSR Bulletin*. M. Pavone obtint sa licence de politique publique à l'Université du Michigan à Ann Arbor en 2010.

Il aimerait reconnaître l'aide très précieuse de Jennifer Pitts, pour ses commentaires constructifs pendant toute la préparation du présent article. Il aimerait également remercier Scott Dodds de ses suggestions très utiles et de sa relecture..

pour donner l'exemple au XXI^e siècle [...] l'UE a une énorme chance d'être la vedette d'un nouveau modèle de gouvernance⁴ ». Même certains politiciens ne sont pas avares de louanges. Le diplomate français Jean Monnet, l'un des pères fondateurs de l'UE, soutenait que l'unité européenne « n'était pas une fin en soi mais une simple étape sur la route du monde organisé de demain⁵ ». De même, le ministre britannique des Affaires étrangères David Miliband, dont le nom ne viendrait pourtant pas le premier à l'esprit si on cherchait un euro enthousiaste, déclara en 2007 que l'UE « peut être un modèle que d'autres adopteront⁶ ».

L'UE semble effectivement la manifestation contemporaine la plus réussie de la vision d'une fédération d'états républicains exposée par Emmanuel Kant dans *Vers la paix perpétuelle*, dont le deuxième article déterminatif déclare que « Le droit des nations devra être basé sur un fédéralisme d'états libres⁷ ». Pour Kant, la satisfaction de cette exigence est une condition nécessaire pour surmonter un état de nature anarchique et déchiré par la guerre, ainsi que pour atteindre une paix durable. Il est clair que de nombreux penseurs contemporains partagent cet avis. Le modèle kantien a toutefois rencontré une vigoureuse résistance de la part plus particulièrement d'Edward Said et de James Tully, entre autres. Ces deux intellectuels font ressortir et critiquent l'« impérialisme culturel » qui est à la base de la théorie de Kant⁸. Si l'idée que Kant se faisait de l'Europe est exposée à l'accusation de perpétuer des structures impériales, la possible vulnérabilité de l'UE moderne à de semblables critiques suscite l'inquiétude. S'il en est ainsi, nombreux sont les facteurs autres que la dette souveraine qui devraient faire douter des avantages du modèle européen.

Cet article soutient que l'intégration européenne a servi à imposer les intérêts franco-allemands, reproduisant ainsi les structures de dépendance et de subordination qui caractérisent l'« impérialisme informel ». Il décrit d'abord dans ses grandes lignes le concept d'« impérialisme informel » tel que le conçoit Tully et l'apparente à la notion de « déficit démocratique » élaborée par Charles Beitz. Cet article examine également la thèse présentée par Thomas Pogge et selon laquelle l'ordre institutionnel planétaire imposé par l'Occident accentue les inégalités structurelles qui perpétuent la pauvreté dans de nombreux pays post-coloniaux. Il examine ensuite la façon dont la domination franco-allemande au sein de l'UE illustre la reproduction des structures d'un empire informel au travers d'une analyse de deux études de cas contemporains. Je commence par évaluer la politique agricole commune (PAC), un système de subventions destinées aux agriculteurs de l'UE défendu principalement par la France et attire l'attention sur les effets néfastes et exploités qu'exerce cette politique sur de nombreux états africains post-coloniaux. Ensuite, il examine le rôle de l'Allemagne dans la crise de la dette

grecque et les négociations sur un sauvetage par l'UE qui s'ensuivirent, en ce concentrant sur les conséquences normatives de la capacité de l'Allemagne de dicter les termes du sauvetage sans aucune consultation des Grecs. L'article suggère que ces deux cas, envisagés conjointement, mettent en lumière le fait que l'intégration européenne peut servir à reproduire la structure d'un impérialisme informel à la fois à l'extérieur et au sein de l'Union européenne. Il conclue par quelques suggestions quant à la façon dont l'UE peut devenir un modèle normativement acceptable de gouvernance mondiale, à savoir par voie de démocratisation et par conséquent de déimpérialisation de son processus d'intégration.

La reproduction des structures d'un impérialisme informel

Afin d'examiner en quoi l'Union européenne moderne peut être considérée comme impériale, il est préférable de commencer par réfléchir sur la façon dont l'Europe trouve sa place dans la vision d'un fédéralisme planétaire exprimée par Kant dans *Vers la paix perpétuelle*. Tully a utilement ramené l'idée que Kant se faisait de l'Europe à cinq principes de base : le premier est que l'Europe est attirée par une fédération d'États républicains indépendants qui, et c'est le deuxième, sont fondés sur les six « articles préliminaires » de Kant, le droit cosmopolite à l'hospitalité et « l'esprit de libre-échange. » L'UE est en outre considérée comme un prototype international et un précurseur d'une fédération mondiale d'États libres. En quatrième lieu, le processus d'intégration à une fédération mondiale est décrit comme étant un processus historique naturel de modernisation. Pour terminer, ce processus marquerait la fin de l'ère impériale européenne des XIX^e et XX^e siècles⁹. Bien que Tully s'élève contre le principe général selon lequel une fédération mondiale de type européen serait normativement souhaitable, il critique particulièrement l'hypothèse selon laquelle une fédération et un impérialisme mondiaux continueraient de s'exclure mutuellement. Tully observe que « la fédération accepte, et en tire parti, cette ancienne base impériale interprétée comme la « volonté » ou le « mécanisme » de la « nature » et ne permet aucune résistance à celle-ci¹⁰ ». Qui plus est, l'apparition de structures impériales ne demanderait pas la prise de conscience de la vision kantienne : Tully fait comprendre que l'ordre international en vigueur souffre d'un « impérialisme informel¹¹ ».

La notion du maintien par l'ordre international contemporain de structures impériales n'est certainement pas nouvelle ; Tully reconnaît qu'« [il] [existe] actuellement une vaste bibliographie soutenant que le domaine du droit public et de l'organisation politique est plutôt qualifié de forme de « nouvel impérialisme » ou d'« empire ¹² ». Les travaux de Tully sur le sujet ont néanmoins un champ particulièrement large et sont, comme nous allons le voir, utiles pour bâtir un cas norma-

tif qui résiste à l'élévation de l'UE au rang de modèle pour le monde sous sa forme actuelle. Tully explique ainsi son concept d'impérialisme informel :

L'hypothèse selon laquelle l'impérialisme implique toujours des colonies est erronée. L'une des principales formes de domination impériale en Occident a été non coloniale, c'est-à-dire que la tradition de domination impériale « informelle » d'un ou de plusieurs autres peuples au moyen de menaces militaires et d'une intervention militaire, l'imposition de marchés mondiaux dominés par les grandes puissances, une classe dirigeante locale et une foule d'autres techniques informelles de domination indirecte dans les domaines juridique, politique, pédagogique et culturel, telles que les sphères d'influence et les protectorats, sans ou après imposition d'une domination coloniale en bonne et due forme¹³.

Il est nécessaire d'insister particulièrement sur quelques points clés. Pour commencer, le concept d'impérialisme informel avancé par Tully n'est pas synchronique mais diachronique : il représente une continuation de la domination coloniale européenne aux XIX^e et XX^e siècles. Tully insiste sur ce point en faisant remarquer que « ces rapports oppressifs furent établis pendant l'ère de l'impérialisme occidental en bonne et due forme ; ils ont survécu à la décolonisation et se sont intensifiés à l'époque actuelle¹⁴ ». C'est peut-être la raison pour laquelle Tully choisit de conceptualiser un impérialisme « informel » plutôt que « nouveau » ; cette dernière formule peut suggérer un processus de séparation et de reconfiguration vis-à-vis du colonialisme en bonne et due forme, alors que la première met l'accent sur le fait que l'essence de l'impérialisme n'a jamais disparu et reste largement intacte. L'impérialisme informel constitue ainsi une reproduction des structures de la dynamique centrale de dépendance, d'exploitation et de hiérarchie qui caractérisait la domination coloniale en bonne et due forme.

Un deuxième point sur lequel il faut insister est le fait que l'impérialisme informel opère conjointement avec les efforts visant à tirer avantage des forces de mondialisation pour diffuser un modèle capitaliste à l'extérieur de l'Occident sans tenir compte de la coutume locale, de la compatibilité d'un ordre économique avec le dit projet ni des conséquences économiques associées. Les élites nationales autres qu'occidentales, écrit Tully, « furent forcées d'ouvrir leurs portes à une économie capitaliste mondiale très structurée sur laquelle elles n'exerçaient aucun contrôle... aux dépens du contrôle local de leurs affaires économiques, de subordonner leur propre souveraineté juridique et politique sur leurs ressources au droit international et d'apprendre à appeler cette subalternisation impériale 'liberté'¹⁵ ». On trouve, jouant un rôle essentiel dans ce processus, des institutions mondiales sous domination occidentale, y compris celles résultant des accords de Bretton-Woods, le Fond Monétaire Mondial – FMI et la Banque Mondiale, qui permettent « l'extension réussie du néo-impérialisme informel autour du globe¹⁶ ».

L'ouvrage de Thomas Pogge *World Poverty and Human Rights* complète l'« impérialisme informel » de Tully en faisant ressortir la façon dont il contribue à la reproduction des structures d'inégalité planétaire. Comme Tully, Pogge insiste sur le fait que l'inégalité économique contemporaine n'est que la poursuite d'« une période extraordinaire de conquête et de colonisation¹⁷ ». Pogge insiste également sur le fait que l'ordre économique en vigueur confère à l'Occident la responsabilité du maintien des structures mondiales d'inégalité :

« Nous sommes, à la fois causalement et moralement intimement impliqués dans le destin des pauvres en leur imposant un ordre institutionnel mondial qui produit régulièrement une extrême pauvreté... et/ou en encourageant une inégalité radicale qui évolua dans le cadre d'un processus historique dominé par d'horribles crimes¹⁸ ». Bien que Pogge n'aille pas aussi loin que Tully en ne soutenant jamais explicitement que le maintien d'inégalités économiques mondiales équivaut à un impérialisme informel, cette conclusion est certainement sous-entendue lorsqu'il soutient que l'Occident est responsable de l'imposition aux états post-coloniaux de structures institutionnelles exploiteuses qui exacerbent la pauvreté.

La critique adressée par Pogge à la structure institutionnelle internationale ne se limite pas au FMI et à la Banque Mondiale ; il fait également remarquer que l'UE fait partie d'un « ordre institutionnel mondial [qui est] influencé et soutenu par les gouvernements les plus puissants et d'autres acteurs qu'ils contrôlent¹⁹ ». Les décisions de politique générale sont effectivement prises dans des cadres tels que l'UE « sans consultation ni égard pour les sociétés les plus pauvres²⁰ ». Ce processus de prise de décisions engendre un déficit démocratique qui fait que les populations affectées par les politiques de l'UE ont un contrôle ou des moyens limités quand il s'agit de déterminer le résultat final de ces décisions. Cela viole certainement la maxime souvent citée selon laquelle, pour qu'une décision soit démocratique, « *quod omnes tangit ab omnibus approbetur* ('ce qui touche tout le monde doit être considéré et approuvé par tous')²¹ ».

On pourrait soutenir que, en pratique, la maxime selon laquelle quiconque est affecté par une décision devrait pouvoir influencer directement le processus de prise de décisions fait souvent l'objet de restrictions, même quand le régime est sans aucun doute démocratique. Vu sous cet angle, il serait injuste d'appliquer une condition aussi rigoureuse à l'Union européenne. Moravcsik avance d'ailleurs l'argument selon lequel « l'apparent isolement exceptionnel de l'UE reflète le sous-ensemble de fonctions qu'elle remplit... de questions électoralement peu importantes couramment déléguées aux systèmes nationaux, pour des raisons normativement justifiables²² ». Charles Beitz est d'accord avec Moravcsik sur le fait que la règle « ce qui touche tout le monde » est trop rigoureuse et a suggéré de la

remplacer par « la condition substantive requérant que les décisions politiques tiennent compte de tous les intérêts affectés²³ ».

Toutefois, même si nous acceptons la thèse de Moravcsik et sa reformulation par Beitz, Pogge suggère que la prise de décisions dans des institutions telles que l'UE n'est toujours pas démocratique dans la mesure où les politiques sont mises en œuvre *sans égard* pour les populations les plus vulnérables qu'elles affectent. En d'autres termes, même en l'absence d'un mécanisme bien défini de démocratie directe et de responsabilité, les politiques de l'UE peuvent encore être qualifiées de non démocratiques si elles ne prennent pas en considération les intérêts de tous ceux qui sont touchés. Tully va plus loin, liant le déficit démocratique de l'UE à son concept d'impérialisme informel : « remodeler les principales régions à l'image de l'UE », suggère Tully, « ne serait pas moins impérial ni anti-démocratique » que les politiques des institutions nées des accords de Bretton-Woods, car « le projet repose sur la description grandiose d'un ensemble particulier de processus téléologiques de modernisation et de juridicalisation présentés comme universels mais ancrés profondément dans les phases historiques de domination occidentale²⁴ ». Cela ajoute une autre dimension au problème du déficit démocratique de l'UE qui est souvent ignoré dans la conversation contemporaine : les processus non démocratiques de prise de décisions sont essentiels à la reproduction des structures d'un empire informel.

Tant pis pour l'attrait de l'idée que Kant se faisait de l'Europe ! Toutefois, où est la preuve substantive que les politiques de l'UE contemporaine sont pratiquement impériales ? Une étude des cas de la politique agricole commune de l'UE et de la dette souveraine grecque aide à illustrer la façon dont deux États européens, à savoir la France et l'Allemagne, ont pu reproduire des structures impériales informelles au sein et en dehors de l'Union européenne.

La France et la politique agricole commune

Historiquement, la politique agricole commune (PAC) a été la plus coûteuse de toutes les politiques de l'UE. Bien que cette dernière se soit efforcée de réduire la part du budget de l'UE consacrée à la PAC, on estime qu'en 2013 la PAC représentera encore 36 pour cent du total des dépenses de l'UE²⁵. Il est prévu qu'en 2012 la PAC coûtera 44 milliards d'euros à l'UE, soit 2,5 pour cent de plus qu'en 2011²⁶. Elle assure un soutien direct des prix des produits agricoles par voie de subventions, garantissant que le « prix de soutien » des produits agricoles est considérablement supérieur aux prix du marché mondial²⁷. Plus récemment, l'UE s'est lentement orientée vers les paiements directs de soutien du revenu des agriculteurs au lieu de subventions aux produits. Bruno et Guglielmo Carchedi expliquent

la dynamique de la PAC comme suit : « Étant donné le niveau peu élevé (par rapport au niveau européen) des prix du marché mondial... l'UE s'engage à acheter (par l'entremise de services d'intervention) les produits agricoles que les agriculteurs ne peuvent vendre au prix le plus élevé²⁸ ». Cela présente toutefois un problème car « les prix d'intervention sont plus élevés que ceux du marché mondial ; les négociants pourraient [par conséquent] acheter aux prix du marché mondial et vendre à l'intérieur de l'UE aux prix d'intervention... Pour l'éviter, un prix de seuil supérieur à celui d'intervention est nécessaire. Il s'agit du prix auquel des produits peuvent être importés dans l'UE ; il est égal au prix du marché mondial plus une taxe. Les agriculteurs européens sont ainsi protégés de la concurrence étrangère²⁹ ». Les producteurs de sucre de l'UE par exemple, se voient garantir un prix qui est le triple de celui du marché mondial, tout en bénéficiant simultanément de la protection de droits à l'importation pouvant aller jusqu'à 324 pour cent des prix du marché³⁰. Cette politique de soutien du revenu des agriculteurs européens, tout en imposant des droits considérables à l'importation, engendre de vastes surplus annuels de produits agricoles dans l'UE affectant en particulier l'orge, le blé, le beurre, le porc et le fromage³¹. Le surplus est généralement écoulé à bas prix sur le marché international dans le cadre d'une opération où l'UE accorde aux agriculteurs européens une restitution à l'exportation égale au prix du marché intérieur de l'UE moins celui du marché mondial³².

La PAC peut encore à ce point apparaître comme une politique protectionniste à l'échelle européenne profitant à des agriculteurs individuels qui seraient incapables de survivre à la concurrence. Cependant, la réalité est tout autre. Loin de profiter principalement aux petites exploitations, « 80 pour cent des dépenses au titre de la PAC ne vont qu'à 20 pour cent des agriculteurs, dont l'écrasante majorité figure parmi les plus grands et les plus riches³³ ». Cela a eu pour résultat la rationalisation et la centralisation du marché agricole européen, 75 pour cent de la production agricole de l'UE venant aujourd'hui de 25 pour cent des exploitations³⁴. En réalité, la PAC avantage et encourage plus les entreprises agro-alimentaires que les petites exploitations familiales.

Comment alors la PAC équivaut-elle à une politique d'impérialisme informel ? On doit, pour répondre, prendre en considération les effets extrêmement nuisibles de la vente à bas prix des surplus agricoles de l'UE sur les économies des états post-coloniaux. Maxine Firth, du journal *The Independent*, fait remarquer que les effets d'une telle vente ont été particulièrement néfastes dans les pays africains. Elle estime que le Mozambique perd plus de 70 millions de livres, « ce qui équivaut à la totalité de la part de son budget national consacrée à l'agriculture et au développement rural » à cause des distorsions dans les échanges causées par la PAC³⁵. Au Swaziland, 12.000 agriculteurs durent cesser leur activité par suite de

la vente à bas prix par l'UE de son excédent de sucre³⁶. Au Ghana et au Sénégal, où les poulets congelés de l'UE sont vendus à moitié prix du marché national, la part de marché de la production nationale de viande de poulet s'est effondrée, passant de plus de 50 pour cent à 11 pour cent³⁷. La vente à bas prix de blé a également eu des effets défavorables au Kenya et au Nigeria, et les éleveurs de bétail du Mali ont été gravement touchés par des importations à bas prix de lait en poudre ayant bénéficié de subventions de l'UE³⁸. Cette dernière a répliqué sans ambages aux critiques croissantes visant la surproduction agricole causée par la PAC en demandant aux agriculteurs de s'abstenir d'ensemencer certains de leurs champs. « Le point que l'on oublie généralement », écrivent Carchedi et Carchedi, « est que les agriculteurs de l'UE sont payés à limiter les cultures vivrières dans le contexte d'une... aggravation de la faim dans le monde. Qu'est-ce qui serait plus évident que distribuer les surplus aux pauvres³⁹ ? ».

Dans la même veine, la PAC peut être considérée comme faisant partie d'un ordre institutionnel mondial qui, comme le fait remarquer Pogge, « produit régulièrement une misère sérieuse » en confirmant les structures d'inégalité qui se développent pendant la période de colonialisme européen officiel⁴⁰. Pourtant, en dépit des effets manifestement néfastes de la PAC, l'UE a largement fermé les yeux sur les agriculteurs africains: une publication récente de la Commission européenne intitulée « La politique agricole commune expliquée » ne fit aucune mention de la question des ventes à bas prix ni des effets négatifs de la PAC sur les économies des états postcoloniaux⁴¹. Pogge avait prévu que l'Occident préférerait ignorer son rôle dans la perpétuation de la pauvreté plutôt qu'agir, car « nous sommes moins familiers de l'affirmation... selon laquelle nous ne nous contentons pas, dans notre majorité, de laisser des gens mourir de faim mais contribuons également à les affamer... Au lieu d'examiner le problème en détail ou d'en débattre, nous voulons ne pas y penser ou le mettre de côté parce que manifestement absurde⁴² ».

Si nous tournons notre attention vers le rôle de la France dans ce scénario, il est clair que la PAC n'existerait pas, au moins dans sa forme actuelle, sans l'influence française : Desmond Dinan, un historien de l'intégration européenne, soutient que « La politique agricole commune... doit son existence à [l'ancien président français] de Gaulle⁴³ ». La PAC fut effectivement le facteur clé qui incita la France à rester un participant actif au processus d'intégration européenne. Le maintien du contrôle de la PAC avait une telle importance pour de Gaulle qu'en 1965 il rappela le représentant permanent de la France au Conseil des ministres de l'UE après que le président de la Commission européenne, Walter Hallstein, eut proposé que celle-ci se voie accorder une plus grande autorité budgétaire sur les versements au titre de la PAC⁴⁴. Cela déclencha une « crise de la chaise vide », qui menaça l'ensemble du projet européen, compte tenu de la procédure

de vote à l'unanimité en matière de propositions importantes au sein du Conseil⁴⁵. En 1966, un accord fut négocié avec de Gaulle, qui obtint la poursuite des versements au titre de la PAC et une limitation de la discrétion de la Commission en matière budgétaire⁴⁶. La France reste aujourd'hui le principal bénéficiaire des versements au titre de la PAC. En 2010, le groupe sucrier français *Tereos* reçut à lui seul plus de 223 millions d'euros de subventions de l'UE⁴⁷. En fait, chacune des dix plus grandes exploitations françaises reçoit un soutien de plus de 500.000 euros (comparé à celui de 500 euros que reçoivent les petites exploitations)⁴⁸.

Pour conclure, ce qui fait de la PAC un cas d'impérialisme informel n'est pas son protectionnisme en soi. C'est plutôt le fait qu'elle permet à l'UE, et à la France en particulier, de continuer à exploiter les états postcoloniaux et à leur faire du tort. Effectivement, « dans ce cas, le protectionnisme agricole impose à la fois le type et les quantités de produits agricoles pouvant pénétrer dans l'UE. De cette façon, ce sont les secteurs agricoles des pays dominés qui s'adaptent à l'économie de l'UE plutôt que l'inverse⁴⁹ ». En outre, alors que l'UE continue de percevoir des droits de douane très élevés sur les importations agricoles, les pays africains ont été soumis de la part du FMI à une pression croissante « pour qu'ils éliminent leurs propres droits de douane et subventions dans le cadre des règles du libre échange⁵⁰ ». L'agriculteur africain moyen doit trouver particulièrement injuste que le FMI, dont le directeur général a été français pendant 36 des 48 dernières années, veuille imposer des mesures de libéralisation aux états africains, alors même que la France continue d'approuver des droits de douane exagérément élevés à l'importation au sein de l'UE, assortis de subventions dont bénéficient surtout les principaux groupes agricoles français⁵¹. Non seulement de telles politiques sont antidémocratiques, selon la formule de Beitz (car les négociations portant sur le financement de la PAC tiennent rarement compte des intérêts des agriculteurs africains), mais elles relèvent également d'un impérialisme informel. Comme l'écrit Tully, « l'impérialisme informel consiste d'abord en l'imposition d'une structure... qui ouvre les ressources, la main d'œuvre et les marchés du pays impérialisé au libre-échange dominé par les grandes puissances⁵² ». Ce faisant, la PAC aide à perpétuer un ordre institutionnel mondial qui accentue les inégalités internationales et contribue à la persistance de la pauvreté dans les états postcoloniaux.

L'Allemagne et la crise de la dette souveraine grecque

Il est important, après avoir examiné les rapports d'impérialisme informel propres à la PAC, de noter que les structures de ce type d'impérialisme n'affectent pas uniquement les états extérieurs à l'UE. Dans la même veine, la crise de la dette

souveraine grecque sert d'exemple explicatif des processus impériaux se déroulant à l'intérieur de l'Europe.

Il convient d'abord de reconnaître que l'État et le peuple grecs doivent être tenus pour principalement responsables de la crise (bien qu'il ne faille pas oublier la complicité de l'UE, étant donné qu'un grand nombre des problèmes suivants furent ignorés par les États membres de l'UE, qui ne s'en préoccupèrent que lorsque leurs propres intérêts et ceux de la zone euro se virent menacés). Le contrôle des dépenses publiques par le gouvernement grec est précaire, en grande partie parce que le budget grec est publié en lignes budgétaires séparées, ce qui rend difficile le suivi de l'allocation des dépenses publiques⁵³. Effectivement, « dans ce système, non seulement on connaît mal comment assurer un contrôle efficace des comptes... il existe également une grande latitude pour pratiquer le clientélisme et la corruption⁵⁴ ». Cela est aggravé par un problème d'évasion fiscale chronique qui ponctionne 30 pour cent du revenu fiscal annuel de l'État grec⁵⁵. Un clientélisme et une corruption profondément enracinés firent deux fois avorter des efforts de réforme des politiques de dépenses publiques et de protectionnisme de la Grèce à la fin des années 1990⁵⁶. Le point critique qui précipita la crise grecque fut toutefois atteint en 2009, lorsque le ministre des Finances, George Papaconstantinou, s'aperçut que le gouvernement précédent avait falsifié des rapports relatifs à l'ampleur de la dette grecque : « Je dus convoquer une réunion pour examiner le budget », se souvint Papaconstantinou, et « le lendemain matin, une petite main se leva au fond de la salle : 'En fait, Monsieur le ministre, il y a cet autre trou de 100 à 200 millions d'euros'... Nous n'avions pas l'équivalent du bureau du Budget du Congrès. Il n'existait aucun service de statistique indépendant⁵⁷ ». Au lieu de 3 pour cent du PIB, Papaconstantinou fut obligé de réviser l'estimation du déficit budgétaire à la hausse, la faisant passer à plus de 13 pour cent du PIB⁵⁸. La révision provoqua de vifs remous dans toute l'Europe et sur tous les marchés financiers, conduisant le ministre des Finances néerlandais à dire à Papaconstantinou en privé : « Georges, nous savons que ce n'est pas de votre faute mais est-ce que quelqu'un ne devrait pas aller en prison⁵⁹ ? ».

Lorsque le rendement des obligations grecques commença à dépasser 7 pour cent (soit le double du rendement pour la plupart des autres pays d'Europe), l'inquiétude monta rapidement quant au risque de voir la crise grecque s'étendre aux autres États européens, en particulier à l'Espagne, au Portugal, à l'Irlande et à l'Italie⁶⁰. Un plan de sauvetage devint inévitable lorsqu'il apparut clairement que la Grèce ne serait pas capable de rembourser indépendamment ses emprunts. Il apparut tout aussi clairement que l'Allemagne serait l'acteur principal des négociations de sauvetage de l'État grec. L'Allemagne sembla initialement laisser la crise grecque couver pour faire en sorte qu'elle puisse conduire à un accord sur le

plan de sauvetage le plus limité possible, ce qui incita le président américain Barack Obama à appeler la chancelière allemande Angela Merkel pour « attirer son attention sur le risque d'une débâcle dans le style de celle de Lehman Brothers⁶¹ ». Lorsqu'elle finit par accepter de participer aux négociations, Merkel déclara que l'Allemagne n'approuverait aucun accord qui n'inclurait pas de « stipulations d'une politique rigoureuse et [n'impliquerait pas] une intervention active du FMI », allant ainsi à l'encontre des souhaits du président de la Banque centrale européenne (BCE), Jean-Claude Trichet, et du président français Nicolas Sarkozy⁶². Dans le plan final de sauvetage pour la Grèce, d'un montant de 1 billion d'euros, figuraient des prêts du FMI à hauteur de 250 milliards d'euros assortis des traditionnelles stipulations du « consensus de Washington » : réduction drastique des dépenses publiques, gel des rémunérations des fonctionnaires et augmentation de l'âge de la retraite⁶³. Toutefois, le sauvetage initial ne suffit même pas à calmer les craintes d'une faillite de la Grèce. En février 2012, un nouveau sauvetage de 170 milliards d'euros, assorti de mesures d'austérité supplémentaires imposées par le FMI, fut donc proposé⁶⁴. Cela a eut pour résultat d'exacerber les inégalités et la pauvreté structurelles au sein de l'Union européenne. Les récentes mesures d'austérité ont plongée la Grèce dans ce qu'on a qualifié de « dépression catastrophique » comparable à la Grande dépression américaine des années 1930⁶⁵. Fotis Kouvelis, le chef du parti de la Gauche démocratique, soutient que, à cause des conditions imposées par le FMI, « la classe moyenne est en voie d'anéantissement... Quelque 30 pour cent des Grecs vivent aujourd'hui en dessous du seuil de pauvreté⁶⁶ ».

On pourrait soutenir de façon plausible qu'il était nécessaire d'appliquer ces douloureuses mesures d'austérité pour éviter que la Grèce ne puisse assurer le service de sa dette et ne précipite l'effondrement de l'euro. On pourrait également à juste titre insister sur l'incompétence de l'État grec quand il s'agissait de réformer son processus budgétaire et de réprimer l'évasion fiscale. Ces réalités ne justifient toutefois pas l'imposition de telles mesures sans aucune consultation des gens qui doivent en subir les conséquences et en souffrir. Effectivement, même s'il se peut que l'issue ne soit pas impériale en soi, le *processus* mis en œuvre et la *dynamique* qu'il engendra étaient à la fois antidémocratiques suivant la formule de Beitz et caractéristiques du concept d'impérialisme informel de Tully.

La Convention de Vienne sur le droit des traités, qui codifie le droit international coutumier, déclare dans son article 52 que, pour qu'un accord international soit valide et contraignant, aucune partie ne peut faire l'objet de menaces ni être contrainte de le signer⁶⁷. Bien que nous ne savons pas si les plans de sauvetage grecs légalement s'élève à la contrainte, il ne fait pas de doute que, en refusant unilatéralement de souscrire à un plan de sauvetage qui n'intégrait pas à une stricte supervision du FMI, Madame Merkel a fait pression sur le gouvernement grec à

accepter des mesures d'austérité auxquelles la majorité des Grecs était opposée. En outre, non seulement la Grèce ne fut jamais invitée aux négociations portant sur les plans de sauvetage mais également les intérêts du peuple grec est resté loin de l'objet des discussions, c'était l'euro qui devait être sauvé, quelles que soient les conséquences pour l'État et le peuple grecs. Cela conduisit un dirigeant syndical grec à accuser le plan de sauvetage de 2012 d'équivaloir à « un chantage brutal et cynique auprès de toute une nation⁶⁸ ». De même, lorsque Merkel déclara qu'« aucun accord ne peut être conclu » sans une acceptation rapide par la Grèce des conditions posées par le FMI, un responsable grec qualifia sa déclaration d'« ultimatum⁶⁹ ». Merkel proposa même d'accorder au commissaire européen au budget un droit de veto sur le budget grec, ce qui conduisit le ministre grec de la Culture, Pavlos Yeroulanos, à déclarer que cela était « impossible⁷⁰ ».

Lorsqu'on évalue les demandes présentées par l'Allemagne à l'État grec, il est important de ne pas oublier que l'Union européenne est souvent saluée comme modèle de démocratie consensuelle impliquant une prise de décisions multilatérale et des compromis entre États membres sur un pied d'égalité⁷¹. Les déclarations des responsables grecs laissent entendre que la Grèce fut largement exclue des négociations. Au contraire, ce fut Merkel qui fit unilatéralement intervenir le FMI et refusa de soutenir tout accord qui ne comporterait pas des réductions draconiennes des dépenses publiques. Vues sous cet angle, les délibérations à propos des plans de sauvetage pour la Grèce mirent à nu des hiérarchies latentes de pouvoir et des rapports hégémoniques profondément ancrés dans la structure institutionnelle de l'UE. Il est important de noter que ce fut la domination économique de l'Allemagne en Europe qui permit à Merkel d'imposer les termes de tout accord et de reproduire la structure de domination et de dépendance propre à l'impérialisme informel⁷². Le cas de la crise de la dette souveraine grecque représente donc un exemple classique de ce que Tully décrit comme le processus impérial d'« ajustement structurel » d'un ordre constitutionnel existant... et, en deuxième lieu, de soumission de cet ordre juridique et politique au régime du droit international public et privé, là encore élaboré et dominé par les grandes puissances⁷³ ». Le plan de Merkel visant à soumettre le budget grec à l'autorité d'un commissaire européen, de façon à ce que les mesures d'austérité prescrites par le FMI puissent être mieux appliquées, représente peut-être la manifestation la plus évidente d'une structure impériale formelle. En outre, les déclarations de responsables grecs selon lesquelles Merkel imposait un accord impossible, en fait un pur ultimatum, suggèrent que la règle de Beitz selon laquelle « les décisions devraient tenir compte de tous les intérêts affectés⁷⁴ ». Ce furent plutôt les intérêts du reste de la zone euro, ceux de l'Allemagne en particulier, qui déterminèrent les résultats.

Lorsque les Grecs commencèrent à se soulever pour protester contre les mesures d'austérité imposées par le FMI, le premier ministre grec Papandreou ne put faire que déplorer l'« abandon partiel de souveraineté » de la Grèce et déclarer que « notre lutte consistera à retrouver notre autonomie et à libérer la Grèce de la surveillance imposée par les forces du conservatisme⁷⁵ ». La déclaration de Papandreou se fait l'écho frappant des lamentations entendues lors de la lutte pour s'affranchir de la tutelle du colonialisme européen soixante ans plus tôt exactement. Aveuglé par le sentiment d'urgence attaché au retour de la stabilité dans la zone euro, aucun État européen, l'Allemagne en particulier, ne semble prêt à écouter.

Dé-impérialiser l'intégration européenne

Les études de cas qui précèdent ne prétendent pas caractériser le projet du processus d'intégration européenne comme relevant de l'impérialisme informel dans l'ensemble. Elles sont plutôt destinées à illustrer le fait que cette intégration peut servir et sert souvent aux acteurs les plus puissants au sein de l'UE à reproduire des structures impériales, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'UE. Cet article ne prétend pas non plus que les gouvernements français et allemand adoptent consciemment des politiques impériales, car c'est précisément la continuité des structures coloniales qui facilite le maintien de processus d'impérialisme informel justement parce qu'ils paraissent « naturels ».

La suggestion générale est que l'UE, qui commença sous la forme d'une « haute autorité commune » destinée à garantir la coopération franco-allemande et la paix après la Seconde Guerre mondiale, reste, dans une large mesure, un projet franco-allemand⁷⁶. Le facteur le plus important maintenant, l'influence de la France et de l'Allemagne a, sans aucun doute, été leur puissance économique. Ce n'est pas une coïncidence si la capacité de la France de défendre la PAC provient du fait qu'elle est le deuxième producteur agricole du monde et si le rôle principal joué par l'Allemagne dans la crise grecque dérive de sa position de première puissance économique européenne, représentant plus de 25 pour cent du PIB de la zone euro⁷⁷. Si toutefois l'UE doit devenir le modèle normativement acceptable d'une nouvelle forme de gouvernance régionale ou mondiale, ce ne devrait pas être la puissance économique d'un état membre mais plutôt le degré auquel les intérêts du peuple sont affectés par les conséquences de mesures particulières, qui pourvoit un groupe collectif d'une influence dans la prise de décisions. Une telle démarche commencerait à dé-impérialiser l'élaboration de la politique européenne mais pourquoi est-ce sur cela que la réforme devrait se focaliser et comment se présenterait ce processus ?

La clé réside dans la capacité de surmonter le déficit démocratique, car il est clair que des processus de prise de décisions antidémocratiques facilitent le passage de politiques qui reproduisent des structures impériales. La focalisation sur l'atténuation du déficit démocratique n'est pas nouvelle en soi : nombreux sont ceux qui ont formulé la « version standard » de la critique accusant l'UE de déficit démocratique, qui allègue que l'institution est isolée des citoyens européens⁷⁸. Cette critique standard est rarement adressée comme moyen de dé-impérialisation de l'Europe. Souvent, elle l'est plutôt principalement pour apaiser l'euroscpticisme via la constitution d'un *demos* européen⁷⁹. Il y a toutefois lieu de considérer cette approche comme au mieux inefficace et au pire contre-productive.

La création d'un *demos* est traditionnellement présentée comme étant de nature à surmonter le déficit démocratique en associant les populations européennes à la vie politique et aux politiques menées au niveau européen, renforçant ainsi la participation aux élections parlementaires européennes. L'attitude est qu'une démocratisation de l'intégration européenne dépend de la naissance d'une identité européenne unique. Une telle approche est en fin de compte erronée. Le préambule de la Charte européenne des droits fondamentaux définit l'intégration comme un processus dans lequel « les populations de l'Europe, par la création d'une union toujours plus étroite entre elles, sont résolues à partager un avenir pacifique basé sur des valeurs communes⁸⁰ ». Par conséquent, comme l'exprime la Charte elle-même, l'intégration européenne ne doit pas être interprétée à tort comme un processus de normalisation et d'homogénéisation mais comme encourageant l'interdépendance, un respect de la diversité, alors même que les valeurs communes sont renforcées via ce qui pourrait être, comme le suggère Tully, des « dialogues, ou plutôt 'multilogues' ouverts⁸¹ ». Il convient de ne pas ignorer que la devise de l'UE est « l'unité dans la diversité » non « unis pour faire l'Europe⁸² ». Les partisans de la constitution d'un *demos* européen semblent ignorer le fait que l'Europe n'est pas confrontée à un problème d'absence de *demos*, alors qu'au contraire « il y a de multiples *demos* mais ils tendent à être ignorés et ainsi exclus des processus officiels d'intégration ou négligés dans ceux-ci et subordonnés aux procédures élitistes et assimilatrices⁸³ ». Dans la mesure où l'UE cherche à se débarrasser de cette riche diversité en faveur d'un nouveau nationalisme européen, elle menace de marginaliser un grand nombre de ses propres populations. Comme le fait remarquer Joseph Weiler, « L'effet potentiellement corrosif de [telles valeurs]... va de soi. La nationalité en tant que référent des relations interpersonnelles et l'effet d'aliénation de Nous et Eux sont réactivés de nouveau⁸⁴ ». Par conséquent, en se focalisant sur la création d'une identité européenne unique, ceux qui cherchent à surmonter le déficit démocratique de l'UE menacent au contraire de l'aggraver.

Il n'est pas difficile de voir en quoi le fait d'ignorer les griefs des agriculteurs africains dans le cas de la France et de la PAC ou le refus de l'Allemagne de prendre en considération les inquiétudes des Grecs lors de la crise de la dette souveraine de leur pays pouvait être associé à l'opinion selon laquelle « ils » ne valent pas la peine d'être entendus parce qu'ils ne sont pas qualifiés (ou se sont rendus non qualifiés) pour faire partie du *demos* européen. Cette affirmation peut paraître particulièrement remarquable vis-à-vis de la Grèce mais, lorsqu'ils sont confrontés à la crise actuelle, nombreux sont ceux qui soutiennent que la Grèce n'aurait même jamais dû être autorisée à rejoindre l'UE⁸⁵. Vue sous cet angle, l'application de la « condition substantive de Beitz selon laquelle les décisions politiques devraient prendre tous les intérêts affectés en considération » signifierait « leur » inclusion dans une structure de prise de décisions qui, après des itérations successives, menace de saper la création d'un *demos* européen. L'exclusion est par conséquent le prix à payer pour arriver à une vraie forme d'identité et de démocratie européenne. Cela éclaire certainement sur des appels voilés plus sinistres à l'éviction de la Grèce de l'Union monétaire européenne dans le but de « sauver l'Europe⁸⁶ ». Le problème est que, comme le fait remarquer Weiler, « Il serait particulièrement ironique de voir une philosophie qui rejetait le nationalisme des États membres donner naissance à une nation et à un nationalisme européens nouveaux. Le problème que pose une vision d'unité est que sa concrétisation même implique sa négation⁸⁷ ».

Vue sous cet angle, la démocratisation, et donc la dé-impérialisation, de l'intégration européenne oblige à *résister* aux efforts visant à constituer un *demos* européen, tout en se servant des *demos* européens existants pour les faire participer au modèle de multilogues ouverts de Tully. « Ce qui rassemble ces divers membres », écrit Tully, « et crée des liens d'appartenance à la communauté dans son ensemble, malgré des différences et désaccords persistants, est que les institutions, procédures et normes courantes d'intégration sont toujours ouvertes à des négociations libres et démocratiques et à des expériences avec des alternatives par ceux qui y sont soumis⁸⁸ ». Cette démarche non seulement considérerait la consultation du peuple grec lors des négociations sur le sauvetage comme faisant partie du processus de démocratisation de l'UE mais également, par extension, faciliterait la consultation des populations extérieures à l'Union qui sont néanmoins affectées par ses politiques. Par exemple, des groupes d'agriculteurs africains affectés par la PAC pourraient se voir accorder un « statut consultatif » dans le processus de prise de décisions de l'UE, c'est-à-dire un traitement spécial comparable à celui dont bénéficient certaines organisations non gouvernementales aux Nations Unies⁸⁹. Il est clair que cette réforme rendrait floues les frontières de l'UE en faisant intervenir des acteurs extérieurs dans la prise de décisions européenne mais, étant

donné la perception croissante d'une « forteresse Europe » repliée sur elle-même et insulaire, il y a peu de raisons de ne pas considérer un assouplissement des frontières de l'UE comme un développement positif⁹⁰.

Un cas connexe que nous n'avons pas examiné ici, mais qui est certainement applicable, est celui de l'accession de la Turquie à l'UE. La Turquie est actuellement obligée de se libéraliser et de s'« européeniser » dans le désir vieux de plusieurs décennies et remarquablement insaisissable de satisfaire aux critères d'accession imposés et d'incorporer tout le vaste ensemble de la législation de l'UE, connu sous le nom d'*acquis communautaire*⁹¹. Au lieu d'imposer un processus unilatéral et impérial de fait d'eupéanisation à la Turquie, il serait plus constructif et normativement plus souhaitable de s'engager dans une consultation réciproque et une contestation des conditions que doit remplir un état pour pouvoir se considérer légitimement « occidental » ou « européen ». Il ne fait aucun doute que la Turquie devra mettre en application d'autres réformes juridiques et institutionnelles si elle veut devenir membre de l'UE, plus particulièrement dans le vaste domaine des droits de la femme et de l'égalité entre les sexes⁹². Toutefois, l'ampleur et la substance de ces changements ne devraient jamais être considérées comme immuables ni imposées unilatéralement. Elles devraient être malléables et ouvertes à une révision à chaque étape de l'élargissement de l'UE. Après tout, dans la mesure où la réponse à la question « que signifie être Européen ? » a des chances de continuer à évoluer et à faire l'objet d'un débat vigoureux, pourquoi les critères d'appartenance à l'UE ne devraient-ils pas en faire autant ? En fin de compte, ce changement de perspective ne sape pas un *demos* européen illusoire. Il renforce au contraire, comme le suggère Tully, les nombreux *demoi* (y compris les communautés d'immigrés turcs) qui constituent le paysage européen, renforçant ainsi un pluralisme démocratique dont les bases sont déjà en place⁹³. Vu sous cet angle, ce qui peut finir par saper la résistance à, voire même la crainte de, cette approche est la réalisation du fait que cela n'ébranle pas l'Europe ni la démocratie mais les renforce et, ce faisant, les dé-impérialise toutes les deux.

Notes

1. RACHMAN, Gideon, « And Now for a World Government ». *Financial Times*, 8 décembre 2008, www.ft.com/cms/s/0/7a03e5b6-c541-11dd-b516-000077b07658.html#axzz20ynMiXKR.

2. « EU Still a Model for a Volatile World », editorial. *Financial Times*, 2 janvier 2012, www.ft.com/cms/s/0/97dfe9fa-354f-11e1-84b9-00144feabdc0.html#axzz20ynMiXKR.

3. MORAVCSIK, Andrew, « Europe Is the New Role Model for World ». *Financial Times*, 5 octobre 2004, princeton.edu/~amoravcs/library/rifkin.pdf.

4. RIFKIN, Jeremy, « Europe the Model for New 'Lateral' Governance ». *EurActiv*, 1er février 2011, www.euractiv.com/global-europe/rifkin-europe-model-new-lateral-governance-interview-501764.

5. « EU still a model ».

6. « EU 'Should Expand beyond Europe' ». *BBC News*, 15 novembre 2007, http://news.bbc.co.uk/2/hi/uk_news/politics/7095657.stm.
7. KANT, Emmanuel, « Toward Perpetual Peace ». *Practical Philosophy*, trans. et ed. GREGOR, Mary J. Cambridge, UK : Cambridge University Press, 1996, p. 325.
8. TULLY, James, *Public Philosophy in a New Key*, vol. 2. Cambridge : Cambridge University Press, 2008, chap. 1.
9. *Id.*, p. 16.
10. *Id.*, p. 17.
11. *Id.*, p. 127.
12. *Id.*, p. 128.
13. *Id.*, pp. 131-32.
14. *Id.*, p. 127.
15. *Id.*, p. 139.
16. *Id.*, p. 141.
17. POGGE, Thomas, *World Poverty and Human Rights 2e ed.* Cambridge, U.K. : Polity Press, 2008, p. 209.
18. *Id.*, p. 217.
19. *Id.*, p. 178.
20. *Id.*, p. 122.
21. BEITZ, Charles R., « Global Political Justice and the « Democratic Deficit », in *Reasons and Recognition: Essays on the Philosophy of T. M. Scanlon*, ed. WALLACE, R. Jay, KUMAR, Rahul et FREEMAN, Samuel. New York : Oxford University Press, 2011, p. 233.
22. MORAVCSIK, Andrew, « In Defense of the 'Democratic Deficit' : Reassessing Legitimacy in the European Union ». *Journal of Common Market Studies* 40, no. 4, 2002, p. 603.
23. Cité dans TULLY, *Public Philosophy*, p. 236.
24. *Id.*, p. 238.
25. « EU Budget- facts and myths ». Communiqué de presse de l'Union européenne, 12 septembre 2007, <http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/07/350&format=HTML&aged=0&language=EN&guiLanguage=en>.
26. « Budget 2012 in figures ». Union européenne, consulté le 5 mai 2012, http://ec.europa.eu/budget/figures/2012/2012_en.cfm. Noter que, sur le schéma, le financement de la PAC figure au poste « aides directes et dépenses de marché » pour la « préservation et la gestion des ressources naturelles ».
27. « The CAP in Perspective: From Market Intervention to Policy Innovation ». *Agricultural Policy Perspectives Brief*, no 1, janvier 2011, p. 3, http://ec.europa.eu/agriculture/publi/app-briefs/01_en.pdf.
28. CARCHEDI, Bruno et CARCHEDI, Guglielmo, « Contradictions of European Integration ». *Capital & Class* 22, no. 67, printemps 1999, p. 129.
29. *Id.*
30. FRITH, Maxine, « EU Subsidies Deny Africa's Farmers of Their Livelihood ». *Independent*, 16 mai 2006, www.independent.co.uk/news/world/politics/eu-subsidies-deny-africas-farmers-of-their-livelihood-478419.html.
31. « CAP in Perspective », p. 5.
32. CARCHEDI et CARCHEDI, « Contradictions of European Integration », p. 129.
33. *Id.*, p. 131.
34. *Id.*, p. 132.
35. FRITH, « EU Subsidies ».
36. *Id.*
37. *Id.*
38. *Id.*
39. CARCHEDI et CARCHEDI, « Contradictions of European Integration », p. 132.
40. POGGE, *World Poverty and Human Rights*, p. 217.
41. *The Common Agricultural Policy Explained*. Commission européenne, Direction générale de l'agriculture et du développement rural, http://ec.europa.eu/agriculture/publi/capexplained/cap_en.pdf.
42. POGGE, *World Poverty and Human Rights*, p. 220.

43. DINAN, Desmond, *Ever Closer Union: An Introduction to European Integration*, 3e éd. Boulder : Lynne Rienner Publishers, 2005, p. 39.
44. *Id.*, pp. 49-50.
45. *Id.*, p. 50.
46. *Id.*
47. WALT, Vivienne, « Even in Hard Times, E.U. Farm Subsidies Roll On ». *Time*, 14 mai 2010, www.time.com/time/business/article/0,8599,1989196,00.html.
48. LICHFIELD, John, « Farming Policy: An End to French Hypocrisy? ». *Independent*, 24 février 2009, www.independent.co.uk/news/world/europe/farming-policy-an-end-to-french-hypocrisy-1630327.html.
49. CARCHEDI, « Contradictions of European Integration », p. 129.
50. FRITH, « EU Subsidies ».
51. « IMF Managing Directors ». Fonds Monétaire International, consulté le 5 mai 2012, www.imf.org/external/np/exr/chron/mds.asp.
52. TULLY, *Public Philosophy*, p. 133.
53. FEATHERSTONE, Kevin, « The Greek Sovereign Debt Crisis and EMU: A Failing State in a Skewed Regime ». *Journal of Common Market Studies* 49, no. 2, mars 2011, p. 196, <http://onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/j.1468-5965.2010.02139.x/pdf>.
54. *Id.*
55. *Id.*
56. *Id.*, p. 197.
57. MARSH, David, *The Euro: The Battle for the New Global Currency*. New Haven, Connecticut : Yale University Press, 2011, p. 246.
58. *Id.*, p. 245.
59. *Id.*, p. 246.
60. *Id.*, p. 247.
61. *Id.*, p. 250.
62. *Id.*, p. 248.
63. *Id.*, pp. 249-52.
64. KITSANTONIS, Nicki, « Greece Puts Off Talks a Day as Workers Strike ». *New York Times*, 7 février 2012.
65. COCKBURN, Patrick, « Greece spiraling into catastrophic depression ». *Independent*, 15 février 2012, www.independent.co.uk/news/world/europe/greece-spiralling-into-catastrophic-depression-6939037.html.
66. *Id.*
67. CARTER, Barry E. et WEINER, Allen S., *International Law*, 6e édition. New York : Wolters Kluwer, pp. 98-99.
68. KITSANTONIS, « Greece Puts Off Talks ».
69. PAPADIMAS, Lefteris et FLYNN, Daniel, «Merkel Presses Greece As Another Bailout Deadline Slips ». *Reuters*, 6 février 2012, <http://in.reuters.com/article/2012/02/06/greece-eu-idINDEE81500F20120206>.
70. « Greeks reject 'impossible' German plan for budget veto ». *BBC News*, 29 janvier 2012, www.bbc.co.uk/news/business-16780448.
71. LIJPHART, Arend, *Patterns of Democracy: Government Forms and Performance in Thirty-Six Countries*. New Haven, Connecticut : Yale University Press, 2012.
72. En 2010, l'Allemagne représentait plus du quart du PIB de la zone euro. Voir « File: GDP at Current Market Prices, 2000, 2009, 2010.png ». Commission européenne, consulté le 5 mai 2012, http://epp.eurostat.ec.europa.eu/statistics_explained/index.php?title=File:GDP_at_current_market_prices,_2000,_2009_and_2010.png&filetimestamp=20120110102308.
73. TULLY, *Public Philosophy*, pp. 133-34.
74. *Id.*, p. 236.
75. MARSH, *Euro*, pp. 248-249.

76. Il s'agissait de l'opinion énoncée par le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman en 1950 dans sa célèbre « déclaration Schuman », que l'on peut trouver ici : « Déclaration du 9 mai 1950 ». Union européenne, consulté le 5 mai 2012, http://europa.eu/abc/symbols/9-may/decl_en.htm.

77. Voir « Background Note: France ». Département d'État des États-Unis, 15 février 2012. Consulté le 5 mai 2012, www.state.gov/r/pa/ei/bgn/3842.htm. Voir aussi « Background Note: Germany ». Département d'État des États-Unis, 19 mars 2012. Consulté le 5 mai 2012, www.state.gov/r/pa/ei/bgn/3997.htm.

78. WEILER, Joseph H. H., HALTERN, Ulrich et MAYER, Franz, *European Democracy and its Critique: Five Uneasy Pieces*, EUI [European University Institute]. *Working Paper* no. 95/11, San Domenico, Italy : European University Institute, 1995, www.eui.eu/RSCAS/WP-Texts/95_11.pdf.

79. *Id.*, p. 5.

80. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. *Journal officiel des Communautés européennes*, 18 décembre 2000, C 364/8, www.europarl.europa.eu/charter/pdf/text_en.pdf.

81. TULLY, *Public Philosophy*, p. 230.

82. « The EU Motto ». Union européenne, consulté le 5 mai 2012, http://europa.eu/about-eu/basic-information/symbols/motto/index_en.htm.

83. TULLY, *Public Philosophy*, p. 231.

84. WEILER, Joseph H. H., « The Transformation of Europe ». *Yale Law Journal* 100, no. 8, juin 1991, p. 2482, www.fdu.nl/pt/docentes_docs/ma/MPM_MA_6012.pdf.

85. Comme le dit Desmond Dinan, « Si la CE avait pu prévoir les problèmes que l'adhésion de la Grèce allaient poser dans l'avenir, les négociations n'auraient peut-être pas été conclues aussi rapidement, ou ne l'auraient pas été du tout ». Voir DINAN. *Ever Closer Union: An Introduction to European Integration*, p. 100.

86. SOROS, George, « Does the Euro Have a Future? ». *New York Review of Books*, 13 octobre 2011, www.nybooks.com/articles/archives/2011/oct/13/does-euro-have-future/?pagination=false.

87. WEILER, « Transformation of Europe », p. 2481.

88. TULLY, *Public Philosophy*, p. 230.

89. Voir la demande d'octroi du statut de membre consultatif du Conseil économique et social des Nations Unies, ainsi que la liste des ONG qui reçoivent un tel traitement spécial : « How to Apply for Consultative Status ». Service des organisations non gouvernementales des Nations Unies – département des Affaires économiques et sociales. Consulté le 5 mai 2012, <http://csonet.org/?menu=83>.

90. BARBER, Tony, « Fortress Europe: Immigration ». *Financial Times*, 14 juin 2011, www.ft.com/cms/s/0/30085d52-96b8-11e0-baca-00144feab49a.html#axzz20ynMiXKR.

91. Connus également sous le nom de critères de Copenhague, ils constituent « une protection juridique accrue des droits sociaux, culturels et politiques de tous les citoyens turcs, quelle que soient leur origine religieuse et ethnique et le rôle joué par les forces armées dans la vie politique turque, ainsi que de la liberté d'expression en Turquie. » Voir BAC, Meltem Müftüler, « Turkey's Political Reforms and the Impact of the European Union ». *South European Society & Politics* 10, no. 1, mars 2005, p. 21, <http://myweb.sabanciuniv.edu/muftuler/files/2008/10/muftulerbacpoliticalreforms.pdf>.

92. D'après Meltem Müftüler Bac, le Code pénal turc continue de prévoir des peines insuffisantes pour les auteurs de viols et de crimes d'honneur (exemple : les maris qui tuent leurs femmes adultères) (*Id.*, p. 27).

93. Tully fait remarquer qu'effectivement ces *demoi* « ont été là depuis l'aube ». Voir TULLY, *Public Philosophy*, p. 242.

Visitez notre site web

http://www.au.af.mil/au/afri/aspj/apjinternational/aspj_f/Index_F.asp